

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23658**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

DJ - technicien/ne son musique assistée par ordinateur

Nouvel intitulé : Régisseur / producteur son musiques assistées par ordinateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EANOV School - DJ EANOV School	Gérant de l'organisme

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la DJ technicien/ne du son musique assistée par ordinateur (MAO) est un professionnel polyvalent en capacité de créer, diffuser, réaliser des opérations de traitement du son dans le cadre des technologies analogiques et numériques. Il est à même de promouvoir et vendre des œuvres musicales ainsi que du matériel DJ M.A.O STUDIO et technologies liées à la musique assistée par ordinateur.

Les activités visées sont :

- Animation et programmation musicale
- Sonorisation d'un évènement
- Création de supports multimédia
- Réalisation d'une bande sonore
- Enregistrement audio
- Mixage - Mastering d'une oeuvre musicale
- Vente de produits spécifiques pour des professionnels/les
- Représentation d'un produit /d'une marque

Les capacités attestées :

Bloc 1 : DJ - Animateur Musicale

- Déterminer la programmation d'un spectacle
- Déterminer la configuration matérielle nécessaire

Bloc 2 : Technicien Son M.A.O

- Composer un morceau : synchronisation du son et de l'image
- Créer une bibliothèque sons
- Préparer et configurer le studio d'enregistrement
- Importer les pistes audio
- Ajuster les traitements dynamiques
- Mastériser grâce aux différentes normes : vidéo, diffusion live, radio etc.
- Créer un support mécanique ou numérique

Bloc 3 : ventes / communication marketing

- Maîtriser son espace de vente
- Identifier les produits
- Créer un support visuel de communication
- Assurer l'après-vente (SAV)
- Positionner son(ses) produit(s)
- Assurer les relations presse
- Former et informer son réseau

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Discothèques, clubs de vacances, organisateurs/trices de spectacles vivants, entreprises de création et diffusion musicale, studios d'enregistrement, enseignement et initiation à la musique assistée par ordinateur (MAO) et animation musicale, entreprises de produits culturels et matériel de musique, fabricants et distributeurs de matériel de musique.

- DJ remixeur(euse)/animateur(trice)/auteur(e)/artiste/programmateu(r) musical(e) (radio)
- Compositeur(trice)/producteur(trice) de musiques et bandes sonores par MAO
- Technicien(ne) son studio d'enregistrement
- Vendeur(euse) de matériels son DJ/MAO/Studio d'enregistrement
- Vendeur(euse) dans un rayon musiques actuelles/électroniques

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1101 : Animation musicale et scénique

L1202 : Musique et chant

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

L1508 : Prise de son et sonorisation

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluations sont sanctionnées par des études de cas et des mises en situation professionnelles en centre et en entreprise tout au long de la formation. En fin de parcours, le/la candidat/e présentera un travail fini devant un jury de certification qui évaluera que l'ensemble des compétences professionnelles sont acquises, à la fois au regard du dossier du/de la candidat/e suivi tout au long de son parcours, et à la fois au regard du travail soutenu devant le jury de certification.

La certification est composée de trois blocs :

- DJ - Animateur/trice musical/e
- MAO Technicien/ne son
- Vente / marketing / communication

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		1 Président/e professionnel/le reconnu/e dans le domaine DJ et de la création MAO élu/e par le jury. 60 % membre de l'organisme (dirigeant/e + formateur/trice) 40 % professionnels/les (employeur - salarié)
En contrat d'apprentissage	X		1 Président/e professionnel/le reconnu/e dans le domaine DJ et de la création MAO élu/e par le jury. 60 % membre de l'organisme (dirigeant/e + formateur/trice) 40 % professionnels/les (employeur - salarié)
Après un parcours de formation continue	X		1 Président/e professionnel/le reconnu/e dans le domaine DJ et de la création MAO élu/e par le jury. 60 % membre de l'organisme (dirigeant/e + formateur/trice) 40 % professionnels/les (employeur - salarié)
En contrat de professionnalisation	X		1 Président/e professionnel/le reconnu/e dans le domaine DJ et de la création MAO élu/e par le jury. 60 % membre de l'organisme (dirigeant/e + formateur/trice) 40 % professionnels/les (employeur - salarié)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		1 Président/e professionnel/le reconnu/e dans le domaine DJ et de la création MAO élu/e par le jury. 60 % membre de l'organisme (dirigeant/e + formateur/trice) 40 % professionnels/les (employeur - salarié)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "DJ - technicien/ne son musique assistée par ordinateur" avec effet au 22 juillet 2011, jusqu'au 25 juillet 2018. Autorité responsable : DJ EANOV School.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 à 20 personnes par an

Autres sources d'information :

DJ EANOVA School

Lieu(x) de certification :

DJ Eanov School - 93800 Epinay-sur-Seine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

DJ Eanov School - 93800 Epinay-sur-Seine

Historique de la certification :

Certification suivante : Régisseur / producteur son musiques assistées par ordinateur